AU FIL DE LA SEMAINE

BIODIVERSITÉ À l'initiative de Symbiose, des viticulteurs sont venus à Ambonnay pour observer les différents aménagements et pratiques favorables à la biodiversité.

Porter un autre regard sur le vignoble

'association «Symbiose, pour des paysages de biodiversité» et ses par-Itenaires représentants la profession viticole (CIVC, SGV et Chambre d'agriculture), le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la Fédération régionale des chasseurs de Champagne-Ardenne ont organisé mercredi 24 juillet une réunion de terrain à l'attention des viticulteurs locaux et de leurs représentants. À l'invitation d'Éric Rodez, maire de la commune et viticulteur, la première partie de cette réunion, qui a rassemblé près de 25 personnes, a eu lieu à 9 h 30 à la mairie d'Ambonnay. Un bref exposé en salle a permis de présenter l'association Symbiose et ses actions tout en rappelant le contexte et les enjeux de cette réunion. Comme l'avait souhaité Hervé Lapie, président de l'association Symbiose l'accent a été mis sur les aspects techniques et leur illustration concrète sur le terrain. En effet suite à une première réunion organisée en janvier 2013 et la réalisation par Jérémy Miroir d'un état des lieux sur les communes d'Ambonnay, Billy le Grand, Trépail, Vaudemanges et Bouzy, des pistes d'actions concrètes ont été identifiées. Elles ont pour objectif de permettre l'alliance d'une gestion efficace du vignoble et le maintien d'un maximum d'éléments de biodiversité.

La flore spontanée, atout de taille

À la lumière des observations réalisées, de l'analyse du contexte et des enjeux de gestion du parcellaire, la flore spontanée se développant au sein des espaces d'accompagnement du vignoble (talus, fourrières, chemins,...) apparaît comme un atout de taille pour les viticulteurs. En assurant notamment la réalisation de plusieurs services gratuits* tout en facilitant la gestion des espaces qu'elle couvre notamment par la compétition qu'elle oppose



Hervé Lapie, président de l'association Symbiose. (*Photo d'archives*).

aux espèces annuelles indésirables, la flore spontanée doit être gérée avec discernement. Les lisières forestières de la Montagne de Reims constituent des espaces de grand intérêt. Interface entre les boisements et le vignoble ces espaces font l'objet d'une gestion qui permet le contrôle du développement des broussailles. Nécessaire au maintien des éléments de faune et de flore dépendant des talus herbacés ouverts, cet entretien (broyage ou fauche) s'il est annuel et tardif (septembre-octobre) est de nature à limiter le développement des espèces végétales indésirables tout en contribuant à la préservation des espèces les plus fragiles (plantes, insectes, reptiles,...).

Broyage précoce ou tonte tardive

Les secteurs les plus embroussaillés ou hébergeant des espèces adventices à problèmes (Brome stérile, Cirse des champs,...) nécessitent toutefois la mise en œuvre d'opérations de gestion plus appuyées associant un broyage précoce (entre fin février et mi-mars) et un broyage plus tardif (mi-août fin octobre). Au contraire, l'absence de gestion régulière ou la mise en œuvre d'opérations trop brutales (talutage et désherbage chimique) impactent fortement les espèces sauvages, tout en favorisant le développement d'espèces végétales indésirables. Par ailleurs, l'instabilité de la pente peut être accentuée par des opérations de décaissement et par la coupe ou le désherbage de la végétation. En effet, en l'absence d'une végétation suffisamment enracinée et couvrante le substrat entraîné par le ruissellement se retrouve progressivement en bas de pente. En ce qui concerne les chemins

et les fourrières, lorsque cela est techniquement possible, il est intéressant d'opter pour une tonte la plus tardive possible en ajustant la fréquence du fauchage au minimum nécessaire. La fauche tardive permet aux espèces végétales de fleurir et de produire des semences ce qui concoure à la diversification du couvert. Par ailleurs, afin de limiter le développement des espèces adventices indésirables, il est conseillé de limiter l'enrichissement du sol en réduisant la fréquence des tontes et en exportant les produits.

Voiries drainantes en dalle-gazon

La matinée s'est poursuivie par la présentation d'exemples d'aménagements. L'implantation de voiries drainantes en dalle-gazon par l'Association



Les participants de la réunion du 24 juillet 2013 observant une haie implantée en marge d'une parcelle de vigne présentant un léger dévers - Ambonnay (51).

syndicale autorisée d'Ambonnay, au regard des premières observations réalisées par la cellule érosion de la Chambre d'agriculture de la Marne, est une expérimentation encourageante s'inscrivant dans la lignée des innovations mises en place à l'initiative de la profession viticole. En effet, la gestion de l'hydraulique des coteaux est un enjeu important dans l'aménagement global du parcellaire viticole notamment afin d'assurer la protection de l'appareil de production (accessibilité des parcelles, fertilité des sols,...). Prolongement des aménagements hydrauliques, les bassins de rétention d'eaux pluviales, peuvent dans une certaine mesure contribuer à améliorer l'accueil de la faune et de la flore. En effet, sous réserve des contraintes liées à la bonne gestion et au maintien de leur destination initiale, les marges et parfois le fond de ces collecteurs peuvent très judicieusement être le support de couverts herbacés et arbustifs favorables à de nombreuses espèces animales et végétales.

Les talus, ruptures de pente, fourrières et chemins, gîtes de nombreuses espèces alliées des viticulteurs, contribuent à la qualité de vie des usagers de l'espace rural et à l'identité paysagère locale offrant des perspectives attrayantes aux touristes de passage tout en renforçant l'image de marque du vignoble champenois.

Jérémy Miroir
(Miroir environnement)
consultant naturaliste
en charge du suivi technique
et scientifique du programme
Symbiose



◀ Éric Rodez, maire d'Ambonnay. (Photo d'archives).

* Rétention d'une partie de l'eau de pluie, couverture limitant l'érosion superficielle tout en retenant une partie du substrat, stabilité du couvert et adaptation aux contraintes, présence d'une plus grande diversité d'espèces d'insectes auxiliaires...

CRISE DE L'ŒUF

Une mission nommée

Le ministre de l'Agriculture a confié à Muriel Guilet et Yves Riou une mission pour aider la filière à trouver les moyens de se structurer et à trouver des solutions à long terme aux crises qu'elle traverse périodiquement. Comme il l'avait annoncé lors de la réunion de crise qui s'est tenue à Rennes, le 13 août dernier, Stéphane Le Foll vient de nommer Muriel Guilet et Yves Riou, tous deux membres du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Leur rôle sera «afin d'aider la filière à mieux se structurer et à trouver des solutions au-delà des mesures d'urgence déjà annoncées» indique le ministère de l'Agriculture.

«L'objectif est ainsi d'aider cette filière d'avenir et notamment l'interprofession (le Comité national de la promotion de l'œuf) à renforcer ses actions, pour lui permettre de définir et diffuser des indicateurs des évolutions constatées, afin de donner à chaque opérateur une meilleure visibilité sur le marché, un besoin exprimé par les producteurs eux-mêmes. Cette mission pourra également explorer les possibilités pour la filière d'approches collectives pour la prospection de nouveaux marchés à l'exportation», poursuit le communiqué. Les conclusions de la mission sont attendues pour le début octobre.

Sans attendre les résultats des travaux, les membres de la filière réunis au sein du CNPO ont décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures qui devraient permettre de redresser le marché, du moins à court terme. La première porte sur le retrait de 15 millions d'œufs du marché pour les exporter vers les pays tiers où des possibilités de débouchés existent. En outre, plusieurs centaines de milliers d'œufs vont être donnés aux associations caritatives. Parallèlement une cellule de crise a été mise en place au sein de l'interprofession pour travailler avec la mission désignée par le ministre de l'Agriculture «dans le but de mettre en place une régulation efficace et durable du marché des œufs».

La filière espère également que la grande distribution se montrera plus coopérative et qu'elle évitera les pressions à la baisse dans les prochaines négociations commerciales qui vont s'ouvrir en septembre. C'était également un engagement du ministre de l'Agriculture de la sensibiliser en ce sens. Ce qui devrait avoir aussi un effet positif sur le prix de l'œuf.